Solideo Alpes 2030
Société de livraison des ouvrages olympiques

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPÉTITION DE MONTGENÈVRE

Montgenèvre
29 AOÛT 2026



SCET dimosia
état d'esprit
publilégal
consultvox
novagora

Sommaire

I. Présentation du projet *3*

II. Déroulé et modalités de la réunion *3*

III. Synthèse des échanges avec la salle *4*

1. L'impact environnemental et le déboisement 4
2. La concertation et l'opportunité des Jeux 4
3. Le budget, le financement et la régie 5
4. La mobilité et l'accueil des visiteurs 5
5. La vie de la station pendant et après les Jeux 6
6. L'image de la station et le front de neige 6
7. La fête, la jeunesse et la sécurité 6

IV. Conclusion : ce qui ressort des échanges *6*

I. Cadre général

- **Date :** Vendredi 29 août 2026
- **Horaire :** de 18h30 à 20h30
- **Lieu :** Espace Jean Gabin, Montgenèvre
- **Objet :** Concertation préalable sur le projet d'aménagement du site olympique de Montgenèvre (Alpes 2030)
- **Nombre de participants :** environ 150 participants

II. Intervenants

- Mme **Muriel JOURDAIN**, maire de Montgenèvre.
- M. **Damien ROBERT**, directeur général de la Solideo Alpes 2030.
- M. **Vincent ROBERTI**, directeur général du COJOP.
- M. **Pierre BOSSARD**, directeur des aménagements du site briançonnais – Solideo Alpes 2030.
- Mme **Marie-Jeanne CADET LEBENS**, responsable de la concertation et de la participation citoyenne – Solideo Alpes 2030.
- M. **Jacques LAVILLETTE,** Garant, Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- M. **Kyvan FARZAMI**, animateur et facilitateur (AMO Concertation SCET).

III. Présentation du projet

La réunion publique s'est tenue le 29 août 2026 à Montgenèvre, animée par la SCET, missionnée par la Solideo pour conduire la démarche de concertation. Elle portait sur le projet d'aménagement du site olympique de Montgenèvre en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, en présence de la maire de Montgenèvre, de représentants de la Solideo (maître d'ouvrage des investissements pérennes) et du Comité d'organisation (COJOP).

Le projet présenté porte notamment sur l'aménagement de pistes, le renouvellement du télésiège du Prairial, la démolition-reconstruction du chalet de chronométrage, le tapis débutant, les interventions sur le réseau de neige, ainsi que les travaux de remise en état et les compensations environnementales associées. Le montant de l'opération présenté lors de la réunion s'élève à 26,78 millions d'euros, périmètre distinct d'autres opérations liées aux Jeux (renforcement de la RN94, réhabilitation du bâtiment du Prairial notamment).

La réunion s'inscrit dans une phase de concertation préalable : la solution préférentielle n'est pas aboutie au 29 août 2026, plusieurs scénarios ayant déjà été étudiés et écartés, et le projet sera finalisé au regard du bilan de la concertation. Une étude d'impact réglementaire est en

cours de rédaction par un bureau d'études spécialisé, pour un dépôt attendu d'ici la fin de l'année.

IV. Déroulé et modalités de la réunion

Après une séquence de présentation par la Solideo, le COJOP et les élus, la réunion s'est poursuivie par une importante séquence de questions-réponses avec la salle, prises par vagues successives (3 questions à la fois). L'animateur donnait la parole aux participants, invités à se présenter et à formuler questions, remarques et propositions, les réponses étant apportées de manière groupée par la maire, la Solideo et le COJOP.

Le présent compte rendu en restitue la substance, organisée par thème plutôt que dans l'ordre chronologique des interventions. Les questions restées sans réponse complète lors de la réunion seront traitées dans le bilan de la concertation ; les contributions écrites restent par ailleurs recueillies via la plateforme participative de la Solideo.

V. Synthèse des échanges avec la salle

Les thèmes sont présentés par ordre d'importance dans les échanges, et non dans l'ordre chronologique des interventions.

1. L'impact environnemental et le déboisement

Le déboisement a constitué, de loin, le sujet le plus présent et le plus sensible de la réunion. Plusieurs participants ont contesté le principe même de couper des arbres pour aménager les pistes, plusieurs interventions dénonçant une concertation qu'ils jugent *« tuée dans l'œuf »* dès lors que la solution retenue implique un défrichement. A l'annonce des différents chiffres de défrichement (concernant entre autre des zones boisées ou non), plusieurs participants doutant de ces estimations et redoutant qu'elles ne soient revues à la hausse.

Au-delà de l'abattage lui-même, les participants ont insisté sur les impacts connexes rarement évoqués selon eux : terrassement, dessouchage, nivellement, enfouissement des réseaux, et surtout émissions de CO_2 liées à la déstockage du carbone des sols, jugées potentiellement supérieures à celles des arbres abattus. Le risque d'un paysage de bas de station dégradé, difficile à revégétaliser dans un contexte de sécheresses récurrentes, a été souligné. La question du bilan carbone de l'opération et celle de la sincérité de la démarche environnementale ont été posées avec insistance.

La question de la compensation a été particulièrement débattue. Plusieurs participants ont fait valoir que la replantation ne compense ni la perte du sol vivant, ni la biodiversité existante, ni la valeur de peuplements parfois centenaires, et ont mis en doute le taux de réussite réel des reboisements, exemples locaux à l'appui. La proposition a été formulée de rapatrier les épreuves vers des stations de Savoie déjà équipées, présentée comme la véritable alternative sobre. Muriel JOURDAIN, maire de Montgenèvre, a pour sa part longuement témoigné de l'attachement de la commune à sa forêt, de son partenariat ancien avec l'ONF et l'OFB, rappelant que certains arbres à couper sont inexploitables car chargés d'éclats d'obus, et que la surface strictement boisée concernée serait inférieure à 3 hectares. La Solideo a indiqué que le bilan carbone serait réalisé et partagé, que les mesures de compensation seraient

travaillées avec des bureaux d'études, les acteurs locaux et la commune, et assorties d'une obligation de résultat dans la durée.

2. La concertation et l'opportunité des Jeux

Plusieurs interventions ont porté sur le sens même de la démarche. Un participant a estimé que la concertation aurait dû avoir lieu quatre ans plus tôt, pour trancher l'opportunité même des Jeux au regard de l'état des services publics. Les représentants de la Solideo et Muriel JOURDAIN, maire de Montgenèvre, ont répondu qu'une concertation aussi précoce se serait réduite à une question fermée de type référendaire, faute d'études suffisamment avancées pour nourrir un débat concret ; ils ont rappelé que la présente démarche est une concertation préalable, portant sur un projet encore amendable, et que les Jeux ont fait l'objet d'un vote démocratique aux niveaux national et local.

La question du sur-tourisme a été soulevée avec force, notamment par un directeur d'école de ski relevant la contradiction entre un discours de régulation de la fréquentation et la promesse d'un fort « coup de projecteur » touristique. Le COJOP a répondu que les Jeux constituent d'abord un événement de cohésion et non un simple accélérateur de fréquentation, et que l'enjeu est précisément d'en faire un levier de mobilité décarbonée, d'éducation par le sport et de valorisation maîtrisée du territoire, plutôt qu'un facteur de sur-tourisme.

3. Le budget, le financement et la régie

Le budget a fait l'objet de questions précises. Un participant a demandé le périmètre exact des 26,78 millions d'euros annoncés, l'accès à la documentation sur les financements, ainsi que sur l'analyse de risque, notamment concernant la régie communale, à laquelle les habitants se disent très attachés. Il a été précisé que ce montant recouvre l'opération présentée (pistes, télésiège du Prairie Hall, chalet de chronométrage, tapis débutant, réseau de neige, travaux de remise en état et compensations), à l'exclusion d'autres lignes budgétaires comme la RN94.

La répartition public-privé a donné lieu à une controverse. Un participant a affirmé qu'il s'agirait des Jeux d'hiver au budget public le plus élevé de l'histoire. Le COJOP a contesté cette lecture, indiquant que la contribution publique (État et Région) représente 26 % du budget, le reste relevant de fonds privés, et que ce taux serait le plus bas des éditions récentes (à titre de comparaison : Albertville 35 %, Grenoble 70 %, Milan-Cortina 63 %), pour une enveloppe globale elle-même plus réduite. Il a été rappelé que l'ensemble de ces chiffres est public et consultable, tout en reconnaissant la nécessité de partir de bases de comparaison communes.

4. La mobilité et l'accueil des visiteurs

Un artisan de la commune a interrogé les aménagements prévus pour l'acheminement et l'accueil des visiteurs (routes, stationnement, sécurité routière), regrettant que le sujet n'ait pas été davantage abordé. Le COJOP a reconnu l'importance de l'enjeu et présenté l'objectif d'éviter la saturation des voies en privilégiant les transports collectifs plutôt que la voiture individuelle, via un comité des mobilités associant les Régions, les acteurs locaux et les professionnels.

Il a été indiqué que le renforcement de la RN94 entre Montgenèvre et Briançon, porté par l'État et accéléré par les Jeux, relève d'un budget distinct. Le principe retenu est celui

d'améliorations de mobilité (ferroviaire, transport par câble, bus collectifs selon les sites) conçues pour demeurer utiles au territoire en héritage, au-delà de l'événement.

5. La vie de la station pendant et après les Jeux

Plusieurs participants se sont interrogés sur la possibilité de continuer à skier avant, pendant et après les Jeux, et sur les modalités pour assister aux épreuves. Le COJOP a distingué trois phases : une période de chantier (2027-2029) impactant plus ou moins certaines pistes existantes, avec l'objectif de préserver au maximum le domaine ; la quinzaine olympique, durant laquelle une large part du domaine ne pourrait être utilisée ; puis l'héritage, avec de nouvelles pistes, des équipements rénovés et une notoriété accrue. La participation des habitants et des scolaires, ainsi que le volontariat, ont été présentés comme des sujets de travail.

Des questions plus ciblées ont porté sur le half-pipe et sur le golf. Il a été confirmé que le golf, impacté par une partie des travaux, fait l'objet d'échanges avec l'exploitant pour limiter les impacts et réaménager le parcours, les coûts de remise en état après les Jeux étant intégrés au budget de l'opération. Une monitrice de ski a par ailleurs alerté sur les activités estivales (VTT) et sur l'espace débutant, dont le tapis serait démobilisé, en demandant qu'un aménagement permette de continuer à enseigner pendant les travaux.

6. L'image de la station et le front de neige

Plusieurs participants, dont des résidents de longue date, ont interrogé le devenir du « front de neige », et plus particulièrement un ensemble de cellules commerciales abandonnées depuis 2018, perçues comme une atteinte à l'image de la station. La maire a précisé que ces bâtiments relèvent d'un propriétaire privé, sur lequel la commune n'a pas la main, tout en indiquant avoir engagé un dialogue avec cette personne et espérer, à l'issue d'une prochaine rencontre, l'amorce d'un projet de rénovation, sans pouvoir en dire davantage à ce stade.

7. La fête, la jeunesse et la sécurité

Un participant a relevé le manque d'équipements et d'animations destinés aux jeunes, notamment pour les soirées. Le COJOP a répondu que la dimension festive fait partie intégrante des Jeux et sera travaillée avec les acteurs locaux et en articulation avec les événements existants, dans un cadre de sécurité globale (gestion des débordements, santé et sécurité des personnes, notamment des jeunes), en lien avec les services de l'État, la sécurité civile, les pompiers et un directeur de la sécurité dédié au sein du COJOP.

VI. Conclusion : ce qui ressort des échanges

Les échanges de cette réunion publique, nourris et par moments tendus, font ressortir plusieurs enseignements transversaux :

- **Une opposition environnementale structurante.** Le déboisement domine les débats : contestation du principe même de couper des arbres, doute sur les surfaces annoncées, attention portée aux impacts connexes (sols, CO_2, paysage) et forte défiance quant à la réalité de la compensation.
- **Une demande de transparence budgétaire.** Le périmètre des 26,78 millions d'euros, la répartition public-privé et l'accès à la documentation (financement, analyse de risque, régie) font l'objet d'attentes précises, sur fond de controverse quant au coût réel des Jeux.
- **Un questionnement de fond sur l'opportunité et la concertation.** Plusieurs participants interrogent le sens et le calendrier de la démarche, ainsi que la pertinence même des Jeux, dans un contexte de transition et de sur-tourisme.
- **Une vigilance sur la mobilité et l'accueil.** L'acheminement des visiteurs, la saturation des voies et la priorité donnée aux transports collectifs sont identifiés comme des enjeux clés, la RN94 étant citée comme un levier attendu.
- **Une préoccupation pour la continuité de l'activité.** Ski, activités estivales (VTT, golf), espace débutant : les participants demandent des garanties sur le maintien de l'exploitation pendant les travaux et sur la remise en état après les Jeux.
- **Une attente sur l'image de la station.** Le devenir du front de neige abandonné cristallise le souhait d'une station soignée, au-delà du seul périmètre olympique.
- **Un souhait de retombées locales et festives maîtrisées.** Emploi des artisans locaux, animations pour la jeunesse et dimension festive sont attendus, dans un cadre de sécurité assumé.

La Solideo et le COJOP ont réaffirmé le caractère préalable de la concertation, l'existence d'engagements environnementaux opposables et contrôlés, et invité les participants à juger le projet sur pièces, à mesure de son avancement. Plusieurs contributions restent à approfondir et trouveront réponse dans le bilan de la concertation.